

Monsieur le Préfet
2 Esp. Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX

LRAR

Objet : EIAE Contestation du scénario B

Monsieur le Préfet,

EPBE et APILLAC répondent à vos propos tenus lors de la réunion plénière de restitution le 29 janvier 2025 et à vos écrits dans votre communiqué et votre dossier de presse.

NON, Monsieur le Préfet, en qualité de fonctionnaire de l'Etat, vous avez manqué d'indépendance. Vous avez suivi les instructions de l'Etat (actionnaire à 60% de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac), de la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) et de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), qui sont deux administrations de l'Etat.

NON, Monsieur le Préfet, l'étude d'impact n'a pas été faite sur « la base d'une concertation renforcée et participative ». Vous avez toujours refusé de nous transmettre les modalités de calcul « des effets sanitaires, acoustiques et socio-économiques ». Vous n'avez pas répondu à nos questions écrites malgré nos demandes de réponses. Nous vous avons mis en demeure, par lettre du 3 février 2025, de nous communiquer l'entier dossier de l'étude d'impact.

NON, Monsieur le Préfet, lors de la réunion plénière du 29 janvier 2025, les compagnies prétendaient ne pas voler la nuit. C'est faux, notamment pour EasyJet et Air France/KLM présentes à la réunion.

Analyse des vols de nuit de mars à décembre 2024 par l'association APILLAC ci-dessous :

Compagnies	Arrivées	Départs	Total mouvements	Minuit / 6h00	22h / minuit	Total vols de nuit	Part des vols de nuit / total mouvements
Propriétaires privés	608	618	1226	5	11	16	1,31%
Air France	2619	2637	5256	0	309	309	5,88%
Airlec Air Espace	539	495	1034	39	36	75	7,25%
British Airways	350	358	708	0	27	27	3,81%
EasyJet	6844	6839	13683	9	873	882	6,45%
Electra Airways	40	40	80	0	25	25	31,25%
KLM	872	883	1755	0	292	292	16,64%
Ryanair	4049	4092	8141	353	615	968	11,89%
Tunisair	96	90	186	1	27	28	15,05%
Volotea	2429	2430	4859	373	139	512	10,54%

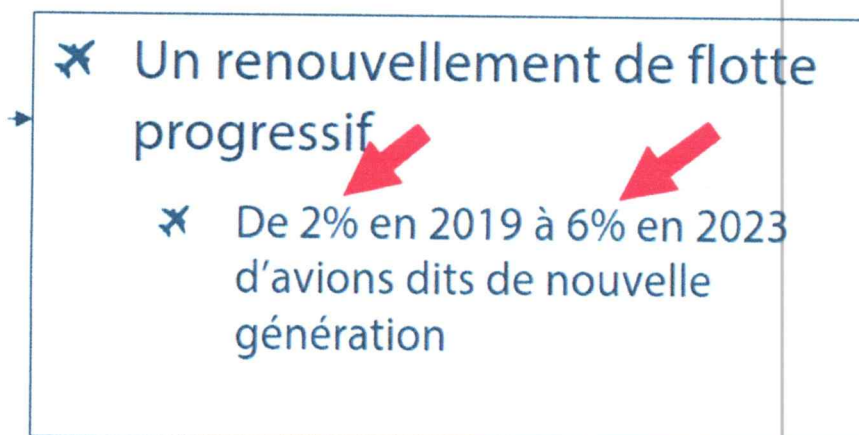
NON, Monsieur le Préfet, le scénario B n'est pas « le meilleur scénario d'équilibre entre la préservation du cadre de vie des habitants et le développement de l'activité économique de l'aéroport ». **Sur 6 scénarios, 5 prévoyaient un couvre-feu. Vous avez choisi le B en refusant un couvre-feu. C'est le pire des scénarios pour la santé des riverains (nuisances sonores, pollution de l'air et atteinte au climat).**

NON, Monsieur le Préfet, un couvre-feu à l'aéroport de Bordeaux n'était pas impossible. En France, les aéroports de Orly, Paris-Saclay, Beauvais, Nantes, Bâle-Mulhouse, Strasbourg, le Bourget ont un couvre-feu. Le préfet d'Occitanie pour l'aéroport de Toulouse Blagnac, dans le cadre de l'étude d'impact, vient de décider un couvre-feu même s'il y a des dérogations. Contrairement à vos déclarations, vous ne cherchez pas une « harmonisation nationale ».

NON, Monsieur le Préfet, votre « exigence de performance acoustique » n'apporte rien de nouveau sur la plage **de 22h00 à 00h00**. Les avions de 13 ou 15 EPNDB existent déjà en partie. Cette plage horaire, a représenté 76 % des vols de nuit en 2024 (et non 70 % selon vos slides) soit un avion toutes les 7 minutes.

NON, Monsieur le Préfet, votre « exigence acoustique » de 17 EPNDB **sur 00h00 à 6h00** est un leurre à court terme. C'est irréalisable. Les avions sur Bordeaux-Mérignac sont de 10 à 15 EPNDB. Le renouvellement des flottes d'avions ne sera possible que dans de nombreuses années. Vous le reconnaissez en affirmant, sans preuve, un renouvellement qu'à 40 % à 2029. La durée de vie d'un avion est de 25 à 30 ans. Par exemple, un A320 neuf vaut 87 millions d'euros. Le renouvellement d'avions ne se fait pas comme « des petits pains ». De plus et surtout, compte tenu des capacités de production, les avionneurs comme Airbus ne peuvent pas honorer toutes les commandes d'avions, qui depuis 2018 sortent avec 17 EPNDB.

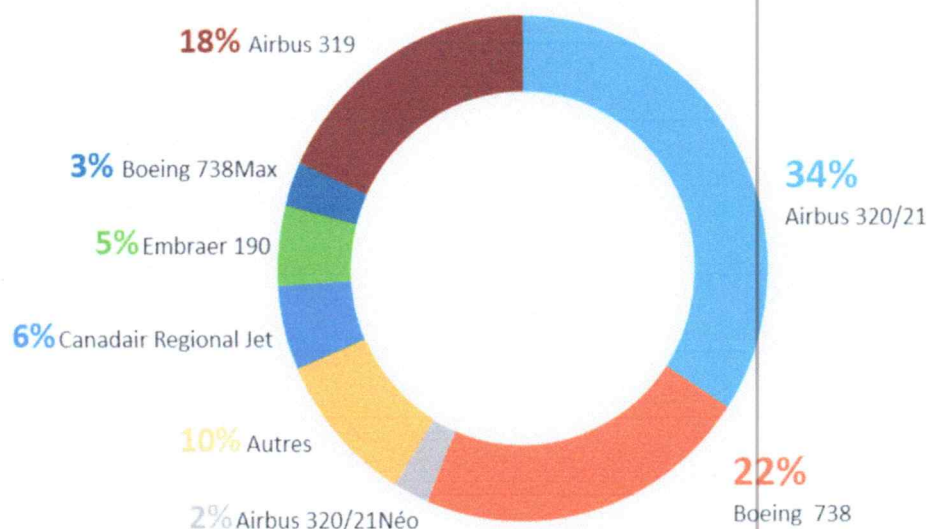
Vous reconnaissez que le renouvellement de flotte en 2019 est de 2% et en 2023 de 6% soit une augmentation de 1% par an. Cela va durer une éternité ! (Voir photo sur vos slides du 29 janvier 2025 page 8)



✈ Un renouvellement de flotte progressif

✈ De 2% en 2019 à 6% en 2023 d'avions dits de nouvelle génération

NON, Monsieur le Préfet, votre dossier de presse (page 12) et les slides TO70 (page 27) prouvent que seuls les A320/1 NEO sont à 17 EPNDB, soit seulement 2% des avions sur Bordeaux Mérignac (Voir chiffres 2023 ci-dessous source aéroport). Tous les autres modèles d'avions (98%) sont largement en dessous de 17 EPNDB donc plus bruyants.



Données ADBM 2023

Nous avons étudié les flottes mondiales (base de données)

<u>Types</u>	<u>EPNdB moyen</u>
B738	12,4
A320	12,7
A321	9,1
A21N	23,1
A319	16,6
A20N	28
A318	18,9

Même s'il faut tenir compte de la variabilité dans un même type avion en fonction de l'âge, de la version, de la motorisation, etc. ces moyennes sont valides car il y a des milliers de mouvements (5.000 au moins 320, 3.000 738). Les moins bruyants dans un même type compenseront le vacarme des plus bruyants !!

NON, Monsieur le Préfet, votre scénario B n'est pas favorable aux nuisances sur la journée. Si les avions, hormis les 17 EPNDB, ne peuvent pas se poser de 00h00 à 6h00, ils se poseront éventuellement le jour, augmentant ainsi un nombre de vols déjà saturé.

NON, Monsieur le Préfet, le scénario B, à court terme, n'est ni ambitieux, ni vertueux, ni écologique comme vous le prétendez (page 10 dossier de presse).

Les riverains demandent des solutions/actions immédiates COMME UN COUVRE-FEU. Nous vous demandons de modifier votre choix de scénario.

Cette décision est inacceptable pour les riverains. Nous continuerons notre combat pour préserver la santé des riverains.

L'Etat, par votre intermédiaire, préfère favoriser le coût social de santé dû au bruit aérien des riverains (6 milliards par an selon l'ADEME octobre 2021) plutôt que s'attacher aux causes de ces nuisances aériennes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Monique GUEDON

Présidente de l'association EPBE

Le 09/02/2025



Jean-Pierre ALLEMAND

Président de l'association APILLAC



PS : Cette lettre sera diffusée aux parties prenantes, à l'ACNUSA et à la presse.

Environnement et Patrimoine du Bourg d'Eysines

Association Loi 1901 n° w332017931 –

13 rue Raoul Déjean 33320 EYSINES

sauvonslebourg@gmail.com

www.sauvonslebourg.org

Association APILLAC

40, rue de chambre

33127 SAINT JEAN D'ILLAC

apillac.33127@gmail.com